

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le lundi 11 décembre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté deux projets de loi du pays et un projet de délibération, le communiqué suivant est diffusé.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relative au salaire minimum garanti et au salaire minimum agricole garanti ainsi qu'un projet de délibération relative aux plafonds et à l'indemnisation du chômage. Ces mesures concernent l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés les plus défavorisés, ainsi qu'une revalorisation progressive du salaire.

D'autre part, le gouvernement a arrêté un projet de loi du pays relative à la durée du mandat des délégués du personnel. Cette durée a été portée de un à deux ans en accord entre les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs.